

Départements des Hauts-De-Seine

**Ville de
RUEIL-MALMAISON**

**Place du Docteur Jean BRU
Projet de réaménagement du carrefour giratoire
Déclassement d'emprises de voirie**

**Enquête Publique du mercredi 15 juillet 2020 à partir de 9 heures
au jeudi 30 juillet 2020 jusqu'à 18 heures**

Commissaire enquêteur : Lionel BRACONNIER

AVERTISSEMENT

Un premier livret traitera de l'enquête menée, de la « Place du Docteur Jean BRU Projet de réaménagement du carrefour giratoire déclassement d'emprises de voirie ».

Il relatara les remarques et les interrogations du public ainsi que les réponses et les explications données par Monsieur le Maire de la ville de Rueil. Le commissaire-enquêteur exposera alors son point de vue sur ce déclassement, sur les interrogations, sur les explications et opinions exprimées.

Un second livret exprimera les motivations du commissaire-enquêteur qui ont conduit à formuler son avis. Il se terminera concrètement par l'avis donné.

Pour une exploitation facilitée de l'ensemble, ces deux fascicules distincts seront présentés sous une même reliure avec une numérotation unique.

En cas d'annexes, celles-ci seront numérotées et jointes à la fin du document, après les deux livrets pour une utilisation plus pratique.

1^{er} livret

Ce premier livret traitera de la « Place du Docteur Jean BRU - Projet de réaménagement du carrefour giratoire - déclassement d'emprises de voirie ».

Il relatara les remarques et les interrogations du public ainsi que les réponses et les explications données par Monsieur le Maire de la Ville de Rueil-Malmaison. Le commissaire-enquêteur exposera alors son point de vue sur les interrogations, sur les explications et opinions exprimées.

SOMMAIRE

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE	Pages
1 - CONTEXTE ET GENERALITES	
11 - Objet de l'enquête publique	7
12 - Composition du dossier	7
2 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE	7
21 - Désignation du commissaire enquêteur	7
22- Modalités d'organisation de l'enquête	8
221 – des publications	8
222 - un affichage	8
223 – la mise à disposition du public du dossier de l'enquête	9
224 – des permanences par le commissaire-enquêteur	9
23 – Bilan de concertation avec le public	9
231 – Observations favorables au projet	9
232 – Observations défavorables au projet	10
Date et signature du premier livret	24

1 – CONTEXTE ET GENERALITES

11 – Objet de l'enquête publique

Il est soumis à l'enquête publique pour la Place du Docteur Jean BRU le projet de réaménagement du carrefour giratoire et le déclassement d'emprises de voirie.

12 – Composition du dossier

Le dossier comprend :

- Une note explicative :
 - avec de nombreuses photos aériennes, plans,
 - avec des annexes
 - numéro 1 : vues de l'existant,
 - numéro 2 : comptages routiers,
- Un plan de situation,
- Des plans parcellaires,
- Des plans d'aménagement.

2- ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

21 – Désignation du commissaire enquêteur

L'arrêté pris par Monsieur le Maire de Rueil-Malmaison, sous le numéro 2020/1297 en date du 16 juin 2020, désigne Lionel BRACONNIER comme commissaire-enquêteur.

22 – Modalités d'organisation de l'enquête

L'organisation de l'enquête a prévu :

221 – Des publications

sur le site internet

- La publication sur le site internet de la ville de Rueil-Malmaison,

Dans les journaux

Les publications légales d'information ont été effectuées :

1^{ère} publication :

- dans le journal « le Parisien annonces 92 judiciaires et légales » en date du 6 juillet,
- dans le journal « **La Croix** » en date du 6 juillet »

2^{ème} publication :

- dans le journal « le Parisien annonces 92 judiciaires et légales » en date du 17 juillet 2020,
- dans le journal « **La Croix** » en date du 17 juillet 2020.

222 – Un affichage

Un affichage réglementaire a été effectué sur le site et à la Mairie de Rueil-Malmaison.

Le commissaire-enquêteur a vérifié le caractère effectif in situ de cet affichage.

223 – La mise à disposition du public du dossier de l'enquête

Le dossier d'enquête publique était tenu à disposition du public aux heures d'ouverture de la Mairie.

224 - Des permanences par le commissaire-enquêteur

Le commissaire-enquêteur s'est tenu à la disposition du public lors de permanences tenues :

le lundi vendredi 24 juillet 2020 de 13 H 30 à 18 H à la Mairie de Rueil-Malmaison,

le jeudi 30 juillet 2020 de 13 H 30 à 18 H à la Mairie de Rueil-Malmaison.

Le commissaire enquêteur s'est rendu sur le lieu pour visualiser l'ensemble du site, les modifications apportées et ce projet de déclassement du domaine public le 24 juillet 2020 en matinée avant de tenir sa permanence l'après-midi.

23 - Bilan de concertation avec le public

Les remarques sont regroupées par thèmes. Le détail de celles-ci et les noms des intervenants sont repris dans le tableau constituant l'annexe 1

Le thème de l'enquête publique a un objet bien défini et limité. Des observations sont à la marge de cette enquête, voire éloignées du sujet. Le commissaire enquêteur a néanmoins souhaité que ces thèmes soient abordés par courtoisie et pour une bonne information et compréhension des habitants.

231 - Observations favorables au projet

Des habitants, le plus souvent sous la forme anonyme, se montrent très favorables au projet en soulignant :

- C'est un bon projet,
- Les aménagements sont bien pensés,

- Le quartier sera plus convivial et plus en harmonie avec le reste de la Ville.

232 - Observations défavorables au projet

Ces observations seront traitées par thèmes.

Thème : les dates retenues pour l'enquête publique

Observation

L'enquête ne devrait pas avoir lieu à ces dates.

Réponses de la ville de Rueil-Malmaison

Pour rappel, une première enquête publique pour le déclassement desdites emprises s'est tenue du 1^{er} au 15 juillet 2019. Suite aux observations du public ainsi qu'à des études complémentaires réalisées, le projet d'aménagement général de la place Jean Bru a été retravaillé.

En conséquence, une nouvelle enquête publique de déclassement a dû être organisée et n'a pu être réalisée plus tôt en raison de la crise sanitaire et du report des élections municipales.

Appréciation du commissaire-enquêteur

Le mois de juillet est un mois « très travaillé ». Il est au moins aussi travaillé que les mois de mai et décembre.

En France, c'est le mois d'août qui voit l'activité baisser significativement du fait des vacances.

Cette année, compte-tenu de la pandémie et de la période de confinement, le mois de juillet prend d'autant plus d'importance.

L'enquête publique a noté de nombreuses observations qui, par comparaison, apparaît tout-à-fait normale avec d'autres périodes de l'année.

Thème : les accès

Observation

Des habitants se sont interrogés sur les voies d'accès aux rues et au parking existant : rue de l'Arsenal - parking - rue Eugène Sue

Réponses de la ville de Rueil-Malmaison

- Accès à la rue de l'Arsenal et au parking

Le projet de réaménagement du rond-point et de la pointe Arsenal/Gallieni sera réalisé à moyen terme par la Ville. La rue de l'Arsenal n'est en aucun cas supprimée et demeurera toujours accessible par la place Jean Bru et la rue Gallieni.

Dans tous les différents cas d'aménagements envisagés, l'accès aux habitations sera conservé.

- Elargissement de la rue Eugène Sue

Cet emplacement réservé est mentionné dans la dernière version du Plan Local d'Urbanisme (PLU) (soit la version de la modification simplifiée n°07 approuvée le 25 juin 2019) qui est consultable intégralement sur le site internet de la Ville. La rue Eugène Sue est grevée de l'emplacement réservé pour élargissement de voirie n°14 au PLU. Cette prescription ne permet pas à la Ville de procéder à des expropriations. Les propriétaires des emprises concernées peuvent, quant à eux, faire valoir leur droit de délaissement.

- Elargissement de la rue Gallieni

La rue Gallieni est grevée de l'emplacement réservé pour élargissement de voirie n°13 au PLU.

Les emprises de terrain concernées, comprises dans le périmètre de la Zone d'aménagement Concerté (ZAC) de l'Arsenal, font partie de la zone de préemption au bénéfice de la SPL Rueil Aménagement.

Appréciation du commissaire-enquêteur

Ces réponses apportent des précisions qui répondent aux interrogations légitimes des habitants. Au-delà de l'opération de déclassement d'emprises de voirie, le public souhaite connaître le réaménagement futur du carrefour. Les emplacements réservés existent déjà et permettent ces aménagements futurs.

Thème : les espaces réservés

Observation

Existe-t-il un besoin de création de nouveaux espaces réservés ?

Réponses de la ville de Rueil-Malmaison

- Création de nouveaux espaces réservés

Les emplacements réservés pour élargissement de voirie sont créés lors d'une procédure d'évolution du PLU. A ce jour, le projet d'aménagement ne nécessite pas de créer de nouveaux emplacements réservés.

Appréciation du commissaire-enquêteur

Rappelons que les emplacements réservés sont créés à l'occasion de l'adoption ou de la révision d'un plan local d'urbanisme. Ils sont destinés à recevoir les voies publiques, les installations d'intérêt général, les espaces verts existants ou à créer ou nécessaires aux continuités écologiques.

Le commissaire enquêteur note que pour ce projet, aucun espace réservé supplémentaire n'est prévu.

Thème : les permis de construire

Observation

Ces permis de construire seraient la cause réelle du réaménagement du carrefour.

Réponses de la ville de Rueil-Malmaison

- Permis de construire n°PC0920631900070

Le permis de construire délivré le 24 avril 2020 à la SNC COGEDIM PARIS METROPOLE en vue de construire un ensemble immobilier de 43 logements et un commerce est consultable auprès du service Droit des Sols.

Le transformateur électrique sera intégré dans ce nouveau projet.

Le bénéficiaire du permis participe à la réalisation des équipements publics de la ZAC.

- Permis de construire – supermarché

A ce jour, aucun projet n'est connu et aucun dossier de permis de construire n'est déposé sur cette parcelle privée.

Appréciation du commissaire-enquêteur

L'observation sous-jacente ressentie par le commissaire enquêteur est la question plus générale de la construction.

Le commissaire enquêteur tient à souligner que si ces aménagements favorisent la construction et l'immobilier limitrophe, c'est très bien. Construire est indispensable en Île de France où il manque environ 300 000 logements.

L'arrivée d'une nouvelle ligne de métro favorise et permet ce mouvement de construction. L'écoquartier est une bonne chose, les possibilités immobilières autour le sont également.

Thème : la circulation

Observation

Déjà formulée l'année dernière dans la précédente enquête publique.

Le carrefour serait accidentogène ! quelle étude ? ce carrefour ne serait en réalité pas plus accidentogène qu'un autre...la solution n'est pas de réduire l'espace public.

Réponses de la ville de Rueil-Malmaison (*donnée lors de la précédente enquête publique*)

La circulation et les mobilités sont au cœur des réflexions depuis les études préalables à la création de la ZAC de l'Arsenal. Le dossier de création et l'étude d'impact associée contiennent notamment l'étude de circulation de 2015. Cette étude a été affinée en 2017 dans le cadre de l'étude de pôle menée sur la gare de métro Rueil – Suresnes – Mont-Valérien de la ligne 15.

Suite au décalage de la mise en service de la ligne 15 mais également aux évolutions du plan d'aménagement relatives à l'élargissement du parc traversant et aux renforcements des axes dédiés aux modes doux, une mise à jour de l'étude de circulation a été initiée.

Cette étude de circulation réalisée par Ingerop porte sur l'éco quartier de l'Arsenal mais également sur un périmètre plus élargi et intègre bien entendu la place du Docteur Jean Bru ainsi que la rue Danton.

L'étude a débuté par une mise à jour des conditions actuelles de circulation. Le diagnostic complet de l'état actuel a permis d'identifier des points de difficultés notamment au niveau de la rue Danton et de la place du 8 mai 1945 mais également au niveau de la place Jean Bru. En effet, le giratoire de la Place Jean Bru n'offre pas une visibilité satisfaisante sur toutes les branches en raison du dessin des anneaux.

Puis un travail fin d'identification des projets en cours ou à venir sur la Ville a été réalisé et intégré à la modélisation des flux.

La modélisation des flux a été réalisée à 2 périodes principales :

A la livraison des principaux programmes de logements et avant la mise en service de la ligne 15 ;

Après la livraison de l'ensemble de la ZAC et de la mise en service de la ligne 15.

Chacune de ces modélisations intègre la rue Danton, le projet de la Place du Docteur Jean Bru, l'étude de tous les flux et notamment les flux Nord / Sud ainsi que les projets en cours ou projetés à l'échelle de la Ville.

Concernant la Place Jean Bru, le surdimensionnement de l'anneau existant est source de risques et d'insécurité, d'où le projet proposé qui vise également à mieux employer des surfaces délaissées en accueillant des cheminements piétons et créant la continuité des espaces verts de l'Eco quartier, plus respectueux du développement durable.

La fluidité de toutes les formes de mobilité et l'augmentation des capacités des réseaux de transport collectifs repose sur une approche globale avec l'ensemble des acteurs. Cette vision stratégique engagée dès 2006 est ajustée à l'aune des contraintes existantes et à venir, se déclinera par de multiples actions portées par la ville, le Département, la Région, IDFM, la RATP, en cohérence avec les communes limitrophes.

Appréciation du commissaire-enquêteur (*donnée lors de la précédente enquête publique*)

L'apparence observée ex-abrupto peut laisser croire à une contradiction mais il n'en est rien. L'étude est globale et comporte différents aspects. La volonté de la Mairie est, bien entendu, d'apporter des réponses pertinentes et efficaces aux problèmes de circulation et notamment aux aspects de la sécurité. Elle doit se projeter à la fois à l'issue de la mise en service de la ligne 15 et gérer la circulation d'ici là en supportant le retard qui n'est pas de son fait. Elle dépasse les problèmes d'aujourd'hui tout en les gérant au mieux en se projetant vers la réalisation globale opérationnelle. Elle n'a pas non plus à prendre du retard dans les réalisations, sinon le délai des dites réalisations s'additionnerait au temps de retard de la ligne 15.

La gestion est au contraire la plus fine et la plus efficace possible dans un contexte contraint.

L'intérêt public est aussi de limiter la circulation automobile et d'aller le plus loin possible vers les circulations douces et le transport collectif. Demain, les nouvelles générations prendront une autre attitude, une exigence différenciée pour une circulation beaucoup moins polluante.

La Ville, par une attitude responsable, intègre cette donnée et souhaite que Rueil-Malmaison reste une ville verdoyante, la moins polluée possible.

Observation (*renouvelée dans cette enquête publique*)

Difficultés de circulation des véhicules sur le rond-point Jean Bru compte tenu du report de la date de construction de la gare du Métro ligne 15, de la construction d'un nouvel immeuble sur la place Jean Bru, de la réduction de l'emprise de voirie routière

Réponses de la ville de Rueil-Malmaison

Comme évoqué dans la notice explicative, la Ville a mobilisé Ile de France Mobilités et la RATP dès l'annonce du report de la livraison de la ligne 15 du Métro en 2030 pour renforcer les lignes de bus et mieux irriguer le quartier. Le réaménagement du rond-point a pour objectif de fluidifier la circulation, de diminuer la vitesse et de simplifier et sécuriser les cheminements piétons.

Appréciation du commissaire-enquêteur

Le retard de la ligne 15, qui est très compréhensible par le gigantisme de ce projet, a complexifié considérablement les projets et travaux de la Mairie. Elle doit, à la fois, entreprendre les travaux d'investissements, gérer une période transitoire pour la circulation qui va s'avérer plus longue que prévue avec tous les inconvénients qui en découleront.

Aujourd'hui, il paraît impossible de faire plus ou mieux dans ce cadre. La Mairie est, sans aucun doute, très attentive à ces problèmes et en recherche des meilleures solutions possibles.

Des difficultés sont à prévoir et inévitables pour des projets aussi conséquents.

Thème ; les pistes cyclables et la circulation des piétons

Observation

Le fait que les pistes cyclables ne soient pas matérialisées dans le rond-point est critiqué en soulignant la dangerosité et la non-continuité.

Réponses de la ville de Rueil-Malmaison

- **La création de pistes cyclables en superposition des voies de bus**

L'option de la création de pistes cyclables dédiées dans le rond-point a été déconseillée par le bureau d'étude spécialisé afin de garantir la sécurité des cyclistes.

A terme, il est prévu de réaliser deux voies d'approche bus, rue Gallieni et rue Eugene Sue, rendant les bus prioritaires afin de rendre le trafic plus fluide.

Appréciation du commissaire-enquêteur

Il convient de faire confiance au bureau d'étude qui a proposé la solution, à son avis, la meilleure. Ce n'est peut-être pas l'idéal mais ce projet n'intervient pas sur un terrain vierge.

Observation

Le risque de circulation des piétons est évoqué.

Réponses de la ville de Rueil-Malmaison

- Visibilité et sécurité des piétons

Le flux des piétons sur la place Jean Bru sera facilité et sécurisé par rapport à l'existant, notamment par l'élargissement des trottoirs. De plus, les piétons seront désormais protégés par des îlots adaptés et confortables.

Appréciation du commissaire-enquêteur

La réponse apportée semble tout-à-fait convenir. Les piétons sont pris en compte.

Observation

Les déplacements urbains devraient être pensés longtemps à l'avance dans le cadre d'un plan à long terme.

Réponse de la ville de Rueil-Malmaison

- Anticipation du Plan de déplacements

A ce jour, la Ville se conforme aux orientations du Plan de Déplacements Urbains de la région Ile-de-France.

En complément, la Société Publique Locale Rueil Aménagement, aménageur, mène des études concernant les déplacements, avec les différents acteurs concernés, au sein du Comité de Pôle de la future gare du Grand Paris.

De plus, des études ont été menées et ont fait l'objet d'ateliers et de réunions publiques en 2019.

Appréciation du commissaire-enquêteur

Le commissaire-enquêteur partage cette observation.

C'est un sujet d'une grande complexité sur des projets globaux aussi importants.

Les réflexions menées conduisent à des orientations, des choix puis des réalisations généralement dans un environnement très contraint.

Plus la réflexion est large, enrichie avec cette vision de long terme, meilleures seront les décisions prises.

Thème : les espaces verts

Observation

La préservation des espaces verts est une préoccupation.

Réponse de la ville de Rueil-Malmaison

- Emprises de surfaces vertes

Les aménagements paysagers des emprises de voirie existantes seront repris dans les projets. La présence d'espaces verts sera maintenue sur les parcelles privées.

Le parc pour enfants actuel n'est pas concerné par le déclassement.

Appréciation du commissaire-enquêteur

Cela répond à la préoccupation des habitants.

Observation

Il est demandé la création de jardins partagés.

Réponse de la ville de Rueil-Malmaison

La Ville travaille à ce jour à rechercher les emprises foncières adéquates disponibles pour la création de jardins familiaux ou partagés. A ce jour, dans la Ville, il existe deux jardins familiaux situés rue Léon Hourlier et rue des Dix Huit Arpents ainsi qu'un jardin d'insertion en cours de relocalisation Chemin des Dames de Saint-Louis.

Appréciation du commissaire-enquêteur

Cette demande est intéressante mais elle intervient dans un tissu déjà existant ou il est forcément compliqué de trouver des surfaces disponibles appropriées.

Observation

Des plans plus précis auraient été souhaitables.

Réponse de la ville de Rueil-Malmaison

- Mention sur les plans

Concernant l'absence de mention des refuges piétons existants sur le plan d'aménagement actuel : il s'agit là d'un fond de plan de géomètre délimitant les parcelles privées. Les refuges piétons n'en font pas partie.

Concernant l'emplacement des futurs bacs de récupération verre et vêtements : le plan d'aménagement prévu à ce jour n'est pas arrêté et est évolutif. Des emplacements accessibles pour les bacs de récupération seront prévus.

Appréciation du commissaire-enquêteur

Les plans communiqués répondaient à l'objet de l'enquête mais sont sans doute perfectibles. Les réponses apportées donnent des compléments qui permettront aux habitants de bien appréhender ce projet.

Observation

Il est observé des problèmes de connexion au serveur informatique de la ville

Réponse de la ville de Rueil-Malmaison

- Problèmes de connexion au serveur informatique de la Ville

L'accessibilité du site internet de la Ville est généralement de bonne qualité. Il se peut toutefois que dans la période du 15 au 30 juillet il y ait eu des problèmes de connexions ponctuels et inopinés inhérents à toute base de données informatiques.

Le public pouvait dans tous les cas venir consulter le dossier et le registre en mairie ou également écrire un courrier au commissaire-enquêteur, comme il est indiqué dans l'avis d'enquête publique.

Appréciation du commissaire-enquêteur

Ces observations justifiées ne remettent pas en cause la validité de cette enquête. Les habitants se sont largement exprimés et les personnes qui ont constaté ces dysfonctionnements ont su s'exprimer par les autres voies disponibles.

Observation

La concertation préalable a été insuffisante.

Réponse de la ville de Rueil-Malmaison

- Concertation sur la ZAC de l'Arsenal

Dès la phase d'élaboration du projet de la ZAC de l'éco-quartier de l'Arsenal en 2014, des premières modalités de concertation ont été mises en place afin de garantir l'information et l'implication de tous :

- Ouverture d'une salle d'exposition à la mairie de village du Mont-Valérien,
- Mise à disposition d'un cahier d'observations permettant aux personnes intéressées de formuler leurs observations ou suggestions sur les orientations du projet,
- Articles dans le bulletin municipal d'information et sur le site internet de la ville,
- Organisation de réunions publiques.

Ces premières étapes ont permis de soulever de nouvelles interrogations et constatations notamment sur les possibilités de construction à l'intérieur de la zone à aménager et la structuration des espaces verts. Suite à ces premiers événements, de nombreuses opérations de concertation se sont succédées en vue d'affiner les réflexions : réunions publiques, balades urbaines, séminaire scientifique, ateliers de projets thématiques, exposition. Ces événements ont notamment permis d'informer plus largement la population, de recueillir l'avis des participants sur certaines thématiques essentielles à l'amélioration du cadre de vie et de faire émerger une charte de l'éco-quartier. Ils ont également permis de faire bouger les lignes du projet sur des thématiques telles que le parc traversant ou les commerces.

Retours sur la chronologie des principaux événements de concertation :

2014

Réunion publique le 19 mai 2014

Promenades urbaines le 31 mai et 14 juin 2014

Séminaire scientifique le 21 juin 2014

Ateliers n°1 « Déchets et énergie » le 8 septembre 2014

Ateliers n°2 « Densité et espaces verts » le 22 septembre 2014

Visite écoquartier de Brétigny sur Orge le 26 septembre 2014

Ateliers n°3 « Réseaux ferroviaires et cheminements » le 6 octobre 2014

Ateliers n°4 « Programmation du projet (équipements, logements, activités) » le 20 octobre 2014

Réunion de restitution le 3 novembre 2014

2015

Réunion publique le 9 février 2015

Exposition du 10 mars au 15 juin 2015

2 Ateliers « Charte Écoquartier » le 10 mars 2015 et le 24 mars 2015

2016

Réunion publique le 29 novembre 2016

2017

Atelier « Parc Traversant » le 13 mars 2017

Atelier « Commerces » le 26 juin 2017

2018

Réunion publique le 19 juin 2018

2019

Atelier mobilités et stationnement le 2 juillet 2019

Le projet continue de se développer grâce à l'équilibre trouvé entre les préoccupations exprimées par les habitants et les orientations du projet. L'implication des rueillois dans ces démarches participatives pour réaliser l'écoquartier de l'Arsenal fait la force de ce projet.

Appréciation du commissaire-enquêteur

La concertation a été significative. Suite à l'enquête publique en août 2019 sur le même thème, des évolutions ont été effectuées d'où la nouvelle enquête publique aujourd'hui.

Le public est bien informé.

Thème : Critiques sur l'institution « enquêtes publiques »

Observations

L'enquête publique présente un caractère anti-démocratique...

Appréciation du commissaire-enquêteur

Cette affirmation n'est pas juste. Les faits démontrent que la population concernée est bien informée et qu'elle s'exprime, sans doute insuffisamment il est vrai.

Le fait que les remarques et observations dans leur plus grand nombre ont une vision négative du projet est une situation habituelle. Il est connu et documenté que, statistiquement, les personnes qui sont en accord avec une décision et/ou un projet, ne s'expriment généralement pas. Les habitants, au contraire, qui sont « contre » ou ont une perception négative du projet, sont toujours surreprésentés dans l'expression.

Il est, en conséquence, faux d'affirmer que si une majorité de gens qui s'expriment lors de l'enquête sont contre le projet, la majorité des habitants concernés sont également de ce même avis.

Une enquête publique n'est pas un référendum.

Le commissaire-enquêteur exprime un avis en totale indépendance. Si les avis sont, dans leur majorité, favorables avec parfois des observations ou des réserves, les avis défavorables existent mais sont plus rares. Ceci est tout-à-fait normal car les collectivités publiques qui ont cette obligation de faire mener des enquêtes publiques, conçoivent des projets avec le souci de l'intérêt général. Les collaborateurs et les bureaux d'étude qui travaillent ces projets sont des professionnels responsables. Il n'y a aucune raison, à priori, pour que ces projets soient déraisonnables ou contraires aux intérêts des habitants.

Il peut y avoir divergence d'opinions mais diriger c'est choisir, renoncer parfois et la collectivité doit décider. L'intérêt général peut-être également pénalisant quelquefois face à un intérêt particulier. Le dialogue cherche alors la meilleure solution possible.

Observation

La méthode est digne d'un pays totalitaire.

Appréciation du commissaire-enquêteur

Nous sommes dans un pays où nous avons les plus grandes richesses que constituent la liberté d'expression et la démocratie. L'enquête publique est l'expression même de ce fonctionnement démocratique par les possibilités qu'elle offre et qui sont utilisées. Cette comparaison est outrancière.

Sur le permis de construire qui aurait été délivré et qui nécessiterait une enquête publique pour le déclassement d'une parcelle nécessaire au projet

Il est normal qu'une collectivité mène des projets de différentes natures dont des projets de construction. Par définition, ces projets sont réfléchis, étudiés et répondent à des besoins de la collectivité. Le fait qu'une parcelle de terrain doit passer du domaine public au domaine privé est une modalité nécessaire mais si le projet a bien été étudié, il n'y a aucune raison pour que l'enquête publique mène à un avis défavorable. L'enquête peut mener parfois à une adaptation du projet pour donner suite à des remarques pertinentes.

Le commissaire enquêteur reste parfaitement libre de son avis et ne se sent jamais lié par des phases déjà démarrées. La collectivité n'est jamais certaine de l'avis qui est rendu et ne présage pas de cet avis. Elle réalise un travail en amont et elle a confiance en son travail. Elle a, le plus souvent, déjà intégré les difficultés et les nécessités du projet.

A Meudon le 17 août 2020

Lionel BRACONNIER

2^{ème} Livret

SOMMAIRE	Pages
1 – Le contexte et le projet global	26
2 – L'objet de l'enquête publique	26
3 – Les raisons	26
4 – les observations	27
5 – Conclusions motivées	30
Avis du commissaire enquêteur	32

1 – Le contexte et le projet global

La Place du Docteur Jean BRU à Rueil-Malmaison est concernée dans son fonctionnement par la création d'un nouveau quartier dit « quartier de l'Arsenal » qui comprendra dans un premier temps 850 nouveaux logements. Ce projet répond au déploiement de constructions dans le cadre du « grand Paris » et de sa future desserte à Rueil. Ce quartier ambitionne la qualité d'être un « écoquartier ».

Cette place reçoit la circulation de six rues.

Une réflexion globale a été menée par la Mairie sur la sécurisation et sur l'amélioration des conditions de circulation à l'échelle de la ville.

2 – L'objet de l'enquête publique

Il s'agit de réaménager ce carrefour giratoire pour améliorer notamment la sécurité de circulation voitures, cyclistes et piétons. Pour ce faire, il convient de procéder au déclassement d'emprises de voirie.

3 – Les raisons

La Mairie a observé :

Des vitesses sont trop élevées, les trajectoires des véhicules de toutes nature ont une visibilité qui mérite d'être améliorée. Les circulations douces, cyclistes et piétons ont besoin d'être sécurisées.

Des accidents récents ont confirmé les besoins de modifications.

Pour remédier à ces constatations, la mairie souhaite déclasser sur le pourtour du rondpoint afin, dans les faits, d'élargir ce rond-point avec les objectifs suivants :

- canaliser et sécuriser toutes les trajectoires,
- favoriser l'évolution des cadences de passage des transports collectifs,
- améliorer les cheminements doux et notamment les parcours vers la trame verte de l'écho-quartier, ajuster les largeurs de trottoirs,

matérialiser les bandes cyclables et améliorer le traitement qualitatif des limites adjacentes.

4 – les observations

41 - Des observations favorables au projet soulignent :

- les aménagements sont bien pensés,
- le quartier sera plus convivial et plus en harmonie avec le reste de la Ville.

42 - Des observations défavorables au projet évoquent :

Le mois de juillet ne serait pas un mois souhaitable pour une enquête publique,

Des problèmes de connexion informatique avec le serveur de la Ville sont apparus,

Ces aménagements seraient inutiles,

Les accès et la circulation

- Quid des accès aux différentes rues et parking,
- Les besoins de circulation vont s'accroître et la réduction de la surface de voirie est contradictoire. Ce serait hypothéquer l'avenir et contre l'intérêt public,
- Les pistes cyclables ne seront pas effectives sur le rondpoint,
- La circulation des piétons et leur sécurité doivent être prises en compte.

La vraie raison de cette enquête serait de favoriser la promotion immobilière, conteste le caractère accidentogène de ce carrefour,

Les espaces verts sont à conserver, la création de jardins partagés devrait se développer,

La concertation est insuffisante

L'association « Rueil Arsenal Grand Paris » et deux habitants critiquent l'institution « enquêtes publiques » notant un « caractère anti-démocratique – une méthode digne d'un pays totalitaire... »

La Mairie répond à ces observations à l'exception de la dernière remarque à laquelle le commissaire-enquêteur souhaitait répondre :

Cette enquête fait suite à une enquête déjà réalisée en août 2019 sur le même thème. Elle est renouvelée à la suite d'adaptations du projet pour tenir compte des observations et suggestions. Elle n'a pas pu être réalisée plus tôt en raison de la crise sanitaire et le report des élections municipales.

L'accessibilité au site informatique de la Mairie est généralement de bonne qualité. Il y a pu effectivement avoir des problèmes ponctuels de connexion. C'est inhérent à toute base de données informatiques.

Les voies d'accès aux rues et parking sont préservées avec pour certaines rues des élargissements. Il n'y a pas de nouveaux espaces réservés créés. Le contexte déjà existant de la ville constitue une contrainte.

L'intérêt public est aussi de limiter la circulation automobile et d'aller le plus loin possible vers les circulations douces et le transport collectif. Demain, les nouvelles générations prendront une autre attitude, une exigence différenciée pour une circulation beaucoup moins polluante.

La Ville, par une attitude responsable, intègre cette donnée et souhaite que Rueil-Malmaison reste une ville verdoyante, la moins polluée possible.

Les pistes cyclables seront en superposition des voies de bus. Les voies dédiées aux cyclistes dans le rond-point ont été déconseillées par le bureau d'étude spécialisé afin de garantir leur sécurité.

Pour les piétons, les trottoirs sont élargis avec des ilots adaptés et confortables.

Le bénéficiaire d'un permis de construire participe à la réalisation des équipements publics de la ZAC. Il n'y a pas d'autres permis de délivré.

Les espaces verts sont maintenus. La Ville travaille à ce jour à rechercher les emprises foncières adéquates disponibles pour la création de jardins familiaux ou partagés.

La Mairie rappelle toutes les réunions, les ateliers de travail qui se sont déroulés chaque année depuis 2104 concernant cette ZAC. Deux réunions publiques en 2014 et 2018 se sont tenues.

Elle souligne le retard dans le projet de la ligne 15 de métro et les problèmes qui en découlent.

Le commissaire-enquêteur considère que l'arrivée de la nouvelle ligne de métro changera tous les paramètres et que la difficulté est de gérer le retard observé. Il souligne que la priorité est donnée aux transports en commun et que l'accroissement du nombre d'habitants et des déplacements seront à privilégier par les transports en commun. Les adaptations de la voirie ne sont, en conséquence, pas contradictoires face à l'objectif final. Elles sont d'intérêt public.

De plus, la Ville ne peut pas engager des investissements colossaux pour la période intermédiaire et le retard observé. Elle agit parfaitement, prévisionnellement et elle renforcera les transports collectifs de substitution pour cette période intermédiaire.

C'est, au contraire, une vision d'ensemble et embrasser de manière responsable le problème posé.

Il y aura forcément des difficultés mais c'est le prix à payer de tout projet de cette dimension.

Le commissaire-enquêteur a donné son appréciation :

Ces dates de l'enquête étaient possibles. Au-delà de la réponse apportée par la Ville, le mois de juillet est un mois « très travaillé » au plan général et souvent même supérieur aux mois de mai et décembre,

Les problèmes de connexion ne remettent pas en cause la validité de l'enquête. Les habitants ont pu s'exprimer par les autres voies mises à leur disposition. Les accès sont améliorés avec notamment des travaux d'élargissement de voiries. Dans le contexte de la future gare de la ligne 15, la limitation de la circulation automobile au bénéfice des circulations douces est une bonne évolution,

La sécurité pour les cyclistes et piétons est bien prise en compte,

Les espaces verts sont préservés et la demande de jardins partagés est bien notée par la Ville.

La concertation pour cette ZAC a été de grande ampleur.

Le commissaire-enquêteur a souhaité répondre seul aux critiques sur l'institution « enquêtes publiques...méthode digne d'un pays totalitaire... » ...

Le lecteur se reportera, s'il le souhaite, aux réponses apportées en pages 22 et 23.

5 – Conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur

L'enquête s'est déroulée conformément à la réglementation en vigueur, du mercredi 15 juillet 2020 au jeudi 30 juillet 2020 inclus.

L'information du public et la publicité ont été assurées normalement et conformément aux règles existantes,

Le dossier d'enquête publique contenait l'ensemble des pièces nécessaires à la compréhension de la situation,

Les permanences se sont déroulées sans problème particulier.

Le commissaire-enquêteur observe :

L'objectif de l'enquête publique est clair et la justification apportée tant réglementaire que sur son bienfondé apparaît justifiée à savoir :

Améliorer et sécuriser le fonctionnement de ce rond-point et organiser mieux le passage des différents acteurs.

Le commissaire-enquêteur motive son avis pour les raisons suivantes :

C'est un acte d'amélioration de ce rond-point pour la circulation actuelle.

- Reconfigurer ce rond-point, c'est le structurer, l'organiser, sécuriser son utilisation,
- Protéger notamment le cheminement cycliste et la circulation des piétons, en un mot améliorer le confort et la sécurité du partage de la voie publique aux différents utilisateurs,
- C'est permettre un passage plus actif, plus rapide des transports collectifs,
- C'est offrir une meilleure résilience au développement des circulations.

Mais aussi et surtout, c'est une action prévisionnelle en vue d'une bonne gestion à terme du trafic avec le développement de l'écoquartier alors même que la livraison de la ligne de métro numéro 15 du « grand Paris » est reportée à l'horizon 2030. Cela ne veut pas dire accroissement des possibilités de circulation des voitures individuelles au regard des futures constructions. La nécessité est de privilégier les circulations douces et les transports collectifs. La Ville a l'ambition que Rueil-Malmaison reste une ville verdoyante, la moins polluée possible.

Le commissaire enquêteur partage ce souci que la Ville reste verdoyante et la moins polluée possible. Cela entraîne des choix et des contraintes notamment vis-à-vis de la circulation automobile. Il considère que l'équilibre recherché de maîtrise, de partage des circulations, de la priorité donnée aux transports en commun est une vision d'avenir responsable.

Le commissaire enquêteur souligne également que si ces aménagements favorisent la construction et l'immobilier limitrophe, c'est très bien, contrairement à ce que laisse entendre certaines observations. Construire est indispensable en Île de France où il manque environ 300 000 logements. L'arrivée d'une nouvelle ligne de métro favorise et permet ce mouvement de construction. L'écoquartier est une bonne réalisation, les possibilités immobilières autour le sont également.

Le commissaire enquêteur trouve les observations et questions pertinentes. Au-delà des réponses apportées complètes et détaillées, il pense qu'il convient de se projeter :

- Le projet est à mener avec la vision de l'objectif à long terme,
- Les investissements de transition, notamment transport, en attente de la nouvelle gare et de l'écoquartier sont à réaliser pour répondre aux besoins des habitants,

Il y a forcément des décalages dans ces projets gigantesques et cela génère une grande difficulté pour la Ville et ses habitants. Le renforcement de transports urbains, pour cette période transitoire, est une très bonne chose.

Ce sera une nouvelle ère de circulation qui évite le tout automobile pour les raisons que tout le monde connaît bien aujourd'hui.

L'aménagement de ce rond-point est, en fait, un projet responsable, indispensable pour des raisons de sécurité, de partage de la voirie. Il est un pas dans le projet plus global de l'écoquartier et de la nouvelle gare.

Le déclassement limité de voiries indiquées est indispensable à la réalisation du projet.

Avis du commissaire-enquêteur

Avis favorable

A Meudon le 17 août 2020

Lionel BRACONNIER

Annexes

Annexe 1 :

- Tableau des observations par thèmes avec leurs auteurs

Annexe 2 :

- Procès-verbal de notification à Monsieur le Maire de la Ville de Rueil-Malmaison,

Annexe 3 :

- Réponse de Monsieur le Maire de la Ville de Rueil-Malmaison.